



Compte rendu CHSCT de l'administration centrale

Réunion du 3 septembre 2020



Le CHSCT de l'administration centrale (CHSCT-AC) s'est réuni le 3 septembre sous la présidence de Jean-Pascal Fayolle, chef du service des ressources humaines.

Muriel Mahé et Annick Pinard ont participé à cette réunion pour l'Alliance du Trèfle, représentée dans cette instance par la CFTC-MAE.

Après lecture des déclarations liminaires (voir celle de l'Alliance du Trèfle) les points à l'ordre du jour sont abordés.

I. Approbation du procès-verbal de la réunion plénière du CHSCT-AC du 9 octobre 2019

Le procès-verbal est adopté de la réunion plénière du 9 octobre 2019 est adopté.

II. Point d'information Covid-19

1. Bilan général de la situation depuis le 16 mars

Stéphanie Frugère, sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales indique que pendant le confinement 85 % des agents étaient en « télétravail » (pas véritable télétravail).

Des facteurs favorables sont intervenus : expérience acquise pendant la grève de décembre 2019 pour le déploiement des équipements informatiques, mobilisation très forte des fonctions support (informatique, logistique...) et des cadres intermédiaires pour maintenir le lien.

Toute la communauté de travail s'est mobilisée et Stéphanie Frugère salue l'investissement de tous pour que ça se passe bien.

Le travail en présentiel a été maintenu pour la logistique, certaines fonctions support, et pour l'encadrement par rotations.

Malgré des conditions pas optimales, les missions ont continué à avancer, même au-delà du plan de continuité de l'activité (PCA).

Le nombre d'arrêts maladie n'a pas augmenté pendant cette période.

Un pic des ASA a été observé en avril, avec une décroissance ensuite.

Les ASA concernent pour 32 % des missions non télétravaillables et non prioritaires, 54 % des agents sans équipement et 13 % d'autres raisons, notamment la garde d'enfants.

Le déconfinement a été progressif à partir du 15 mai, où le maintien du télétravail était privilégié, jusque fin juin, début-juillet pour une reprise normale. L'inversion présentiel/télétravail a eu lieu autour du 22 juin et, depuis le 10 juillet, le retour en présentiel est la règle, avec une gestion spécifique pour les personnes vulnérables.

Des fiches opérationnelles ont été rédigées dès le 15 mai et ont évolué pour certaines. Elles seront actualisées bientôt.

Une e-formation a été proposée et sera mise à jour (port du masque).

2. Intervention des chefs des missions des affaires générales (MAG)

***Secrétariat général et DGAL**

Isabelle Cenzato, cheffe de la MAG du secrétariat général (SG), présente la situation pour le SG et la DGAL.

Les fiches opérationnelles ont été mises en œuvre dès qu'il a fallu le faire.

Pour vérifier l'aménagement des locaux, plusieurs tours des bureaux de la DGAL ont été réalisés (le dernier en juillet) pour s'assurer que la reprise se faisait dans des conditions correctes. Des déménagements ont été décidés. Une ou deux situations de bureaux partagés ont nécessité la pose de plexiglas.

Au secrétariat général, plusieurs tours des bureaux ont été faits, en plein déménagement. Le bâtiment D a été livré neuf avec un aménagement des bureaux adapté à la situation sanitaire.

Le service des ressources humaines déménage sur le site Maine avec un nouveau mobilier adapté.

4 cas de Covid-19 ont été signalés et le protocole de la fiche 8 a été appliqué (recensement des cas contacts qui se sont révélés pour la majorité négatifs). Le télétravail a été mis en œuvre avant le résultat des tests.

2 cas récents sont signalés au secrétariat général, dont un cas à Toulouse.

Les masques sont en cours de distribution.

*** DGPE**

Sébastien Faugère, chef de la mission affaires générales et ressources humaines, confirme le retour progressif des agents depuis le déconfinement : chefs de bureau, adjoints, puis équipes depuis début juillet. Tous les agents sont revenus en présentiel sauf les personnes vulnérables qui restent en télétravail.

La distribution des masques sera terminée à la fin de la semaine.

Des investissements sont réalisés pour poursuivre l'équipement informatique des agents.

Il n'y a pas eu de suspicion de Covid-19 parmi les agents de la DGPE, mais 6 cas contacts potentiellement contaminés à l'occasion d'événements privés. Ces agents ont été placés en télétravail dans l'attente des résultats des tests PCR qui se sont tous révélés négatifs.

*** DGER**

Gilbert Thuillier, chef du département des affaires transversales, indique qu'un équilibre présentiel / télétravail a été recherché avec un objectif de faible occupation des locaux, privilégiant les personnes seules dans les bureaux et une organisation pour maintenir des réunions. Le bâtiment est neuf, avec une densité d'occupation assez faible. Un tour des locaux quotidien est organisé.

Il n'y a pas eu de nouveau cas de Covid-19 depuis le déconfinement.

La DGER continue à investir en matériel pour le télétravail.

***DPMA**

Vincent Jannier, adjoint au chef de la mission des affaires générales, décrit la situation à la DPMA qui compte 78 agents.

Il y a eu 4 cas de suspicion pendant le confinement, aucun aujourd'hui.

10 agents étaient en ASA en avril.

90 % des agents étaient en télétravail pendant le confinement, aujourd'hui 38 % des agents ont au moins un jour de télétravail par semaine.

Le ministère de la transition écologique assure la distribution de gel, le nettoyage locaux et les informations. Des masques chirurgicaux et en tissus ont été distribués.

3. Suite des messages de la secrétaire générale du 3 septembre

Suite à la publication de la circulaire du premier ministre du 1^{er} septembre et du protocole sanitaire national du 31 août, la secrétaire générale du MAA a rappelé aux agents de l'administration centrale que le port du masque est désormais obligatoire dans tous les espaces clos et partagés. Des dérogations sont possibles sur prescription médicale avec des mesures compensatoires et une attention particulière doit être apportée aux personnes malentendantes (masques transparents).

La possibilité de périodes de pause dans le port du masque est ouverte mais la dérogation dépend de la zone géographique. A priori en zone rouge comme l'Île-de-France ou la Haute-Garonne, cela ne sera pas possible.

Il est important de respecter les règles pour les restaurants administratifs.

L'obligation concerne également les visiteurs et les prestataires intervenant sur les sites (ménage, gardiennage, travaux, etc.).

Le masque est fourni par l'employeur. Comme il faut deux masques par jour, une nouvelle dotation de 6 masques lavables sera fourni aux agents.

Le port du masque est complémentaire des mesures barrières.

Les horaires sont élargis pour les transports en commun et la restauration. Dans Equitime les anomalies générées sont sans conséquence jusqu'au 31 décembre 2020.

4. Projet de circulaire ministérielle

Pour compléter la circulaire du Premier Ministre, une circulaire ministérielle est prévue qui prévoit des mesures graduées avec une organisation du travail selon trois scénarios en fonction de la gravité de la situation.

Le projet de circulaire fera l'objet d'une consultation dématérialisée des membres du CHSCT ministériel. La publication est prévue la semaine prochaine.

Par ailleurs la note de service sur le télétravail doit être modifiée pour tenir compte des dispositions du décret du 5 mai 2020 qui prévoit trois types de télétravail : régulier (le seul prévu jusqu'à présent), ponctuel (un stock de jours pour l'année, à répartir en fonction des nécessités de service), exceptionnel (en période d'entrave aux déplacements - grèves, événements climatiques et désormais conditions sanitaires). Jean-Pascal Fayolle espère pouvoir réunir un groupe de travail dédié avant fin septembre.

Les organisations syndicales souhaitent avoir des précisions sur les possibilités de télétravail.

Jean-Pascal Fayolle indique que la circulaire du Premier Ministre demande de favoriser le télétravail compte tenu de la situation sanitaire, ce qui sera repris dans la circulaire du MAA. Par contre pour les demandes relevant des campagnes de télétravail, il faudra attendre la formalisation de la nouvelle note de service.

Le cumul d'une distanciation physique supérieure à un mètre et de l'obligation du port du masque entraîne une limitation des réunions en présentiel.

L'Alliance du Trèfle rappelle que le plexiglas n'est pas protecteur pour la contamination par aérosol et ne permet pas d'éviter le port du masque dans les bureaux occupés par plusieurs personnes.

Jean-Pascal Fayolle confirme que le plexiglas évite la projection directe des gouttelettes (**qui sont de fait supprimées par le masque, note l'Alliance du Trèfle**) mais ne protège pas des aérosols. Il ne doit pas conduire à retirer les masques.

L'Alliance du Trèfle constate que la circulaire du Premier Ministre prévoit des dispositions pour les personnes vulnérables mais ne donne aucune indication sur les personnes vivant avec des personnes vulnérables.

Stéphanie Frugère précise que la définition des personnes vulnérables a été modifiée par un décret du 29 août et concerne désormais des pathologies lourdes ou combinées pour lesquelles télétravail ou ASA sont prévus.

Pour les personnes vulnérables selon l'ancienne définition avec d'autres pathologies, le télétravail est privilégié s'il est possible, avec une vigilance pour ne pas les couper de leur communauté de travail, et en tenant compte des missions. A défaut, leur retour en présentiel est prévu avec un aménagement de leur poste de travail.

Le sujet des personnes vivant avec des personnes vulnérables est un sujet de préoccupation pour l'administration.

Pour les gardes d'enfants, la consigne interministérielle est de ne plus accorder d'ASA mais de privilégier le télétravail si c'est possible, sinon l'agent doit prendre un congé.

Frédéric Masson, chef du bureau de l'informatique de proximité, indique que l'équipement informatique des agents permettant le télétravail se poursuit.

Le taux d'équipement en ordinateurs portables est supérieur à 70 %. et une commande en cours de 360 machines permettra d'atteindre un taux d'équipement de plus de 92 %.

Le renouvellement des postes fixes se fait par des portables. En parallèle la migration vers windows10 est en cours.

En général, l'affectation des postes est définitive, peu d'agents se sont vu reprendre leur portable pour qu'il soit affecté à quelqu'un d'autre.

Marc Rauhoff, sous-directeur du patrimoine et de la logistique, précise que le nettoyage des poignées de porte est effectué deux fois par jour.

Les claviers doivent être nettoyés par les agents, les secrétariats des MAG ont été dotés de produits. L'approvisionnement des masques est en cours et une signalétique sur le port du masque a été déployée.

L'obligation du port du masque sera rappelée aux prestataires (ménage, sécurité) intervenant au MAA.

Jeannine Bénoliel, médecin de prévention pour l'administration centrale, décrit la procédure de gestion des tests positifs et des cas contacts, similaire à celle mise en œuvre par l'ARS.

Alertée par le service des ressources humaines ou les MAG, elle recherche les personnes ayant été en contact avec les personnes infectées en distinguant les contacts rapprochés et fréquents des collègues simplement croisés dans les couloirs. Elle remonte 48h avant les symptômes.

Un test PCR est demandé (réalisé en dehors du MAA) et les cas contacts sont placés en télétravail jusqu'au résultat. Si le test est positif, ils restent en télétravail, sinon ils reviennent en présentiel.

Elle constate que depuis le début de la semaine, des suspicions lui sont signalées tous les jours.

Stéphanie Frugère indique que les fiches réflexes opérationnelles vont être actualisées rapidement, la mise à jour du DUERP intervenant dans un second temps.

Cette actualisation concerne les fiches 2 (aménagement des locaux), 3 (hygiène des locaux), 7 (mémento à l'usage des agents), 8 (santé des agents) et 9 (position des agents). La fiche 11 sur la restauration sera supprimée et intégrée dans la fiche 2.

Les agents peuvent déjeuner dans leur bureau, mais Stéphanie Frugère rappelle qu'il est par contre interdit de remonter des plateaux de l'AURI dans son bureau.

III. Mentions portées sur les registres SST depuis le 9 octobre 2019

Voir le document

IV. Rapport d'activité 2019 de la médecine de prévention

Jeannine Benoliel présente le rapport (cf document).

L'Alliance du Trèfle remercie Jeannine Benoliel pour ce rapport très détaillé pour les agents des sites parisiens. Elle demande que les membres du CHSCT-AC puissent disposer également du rapport d'activité du service de santé au travail pour les agents du site d'Auzeville, qui relèvent aussi du périmètre du CHSCT-AC.

Isabelle Cenzato indique qu'elle transmettra aux membres du CHSCT-AC les rapports d'activité de la médecine de prévention pour les agents d'Auzeville.

V. Accident de services et de trajet en 2019

Steve Bermond, du bureau de l'action sanitaire et sociale, présente les documents.

Le nombre d'accidents reconnus imputables au service est de 70 en 2019, soit une augmentation de 23 %, expliquée en grande partie par l'augmentation des accidents de trajet pendant les périodes de grève (chutes de vélo...).

43 ont donné lieu à des arrêts de travail.

Les chutes sont la première cause des accidents (30 chutes pour 70 accidents) dont plus de la moitié sur le trajet.

VI. Restauration collective : Maine, Vaugirard, Varenne

Stéphanie Frugère présente la situation site par site.

* AURI

Les règles vont être rappelées pour un fonctionnement fluide en utilisant au mieux les plages horaires (Le blocage d'Equitime est neutralisé en ce qui concerne les plages fixes jusqu'à la fin du mois de décembre afin de prendre en compte l'intégralité des temps travaillés dès les arrivées sur site).

Il faut limiter le temps passé à table et les déjeuners en groupe.

Un travail a été réalisé avec l'AURI pour l'augmentation de la surface d'accueil afin d'accueillir autant d'agents qu'auparavant avec les normes Covid-19.

*Maine

Au fur et à mesure des déménagements, les nouveaux arrivants sur le site de Maine sont accueillis à la restauration Nord Pont.

*Vaugirard

les agents du CGAAER et du SG ont une solution proche. Les agents de la DGAL peuvent déjeuner à Nord Pont même si cette solution n'est pas pratique en raison de son éloignement.

Lors d'une réunion au mois d'août avec les organisations syndicales du CTS DGAL, deux pistes sérieuses avaient été évoquées mais l'une des deux est abandonnée. D'autres pistes sont désormais à l'étude.

Pour le remboursement aux agents des sommes restées sur les comptes le 16 mars, l'administration est dans l'attente de la réponse d'Elior.

VII. Point d'avancement sur les travaux

Marc Rauhoff, sous-directeur de la logistique et du patrimoine, présente le point d'avancement sur les travaux des différents sites de l'administration centrale (voir le diaporama).

* Varenne

Les agents sont revenus dans le bâtiment D. Le problème des extincteurs est résolu.

Les salles de réunion du sous-sol ne seront mises en service qu'après les travaux du bâtiment E (car situées à proximité des travaux).

Le déménagement des agents du bâtiment E se poursuivent jusque début octobre et les travaux débiteront ensuite.

Pour les travaux bruyants, un phasage est prévu (vacances scolaires) et des bâches acoustiques sont installées.

Les travaux entraînent la neutralisation du parking de Varenne, alors qu'il est constaté que plus de personnes viennent désormais en voiture.

Des salles de réunions sont neutralisées, pouvant être remplacées par celles du bâtiment D et de Maine. Le remplacement de la salle Gambetta est moins important en période Covid-19.

*Auzeville

Les travaux concernent la réhabilitation de l'ancienne salle informatique (février 2020-décembre 2021), la réfection de l'étanchéité (juin 2020-avril 2022) et le rechargement du parking (juillet 2020).

*Barbet de Jouy

les vitrines du linéaire de la Grignote ont été remplacées fin mai. D'autres travaux sont prévus au RIA.

Les travaux sur l'entrée du site ne pourront pas commencer avant la fin des travaux de Varenne car ils nécessitent la neutralisation du parking.

*Vaugirard

Le devenir du site (fin du bail en mars 2026) avait fait l'objet de plusieurs hypothèses dans le prochain schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) qui a été figé avec l'épidémie de Covid-19.

VIII. Questions diverses

* Plan d'action pour les risques psycho-sociaux.

Jean-Pascal Fayolle reconnaît que ce plan d'action a pris du retard compte tenu du manque d'agents au bureau de l'action sanitaire et sociale (BASS).

Un nouveau chef de bureau arrive le 15 septembre.

* Fusion des MAG SG et DGAL

Isabelle Cenzato présente les étapes qui ont conduit à la création d'une entité unique pour les MAG du SG et de la DGAL. Les agents de la DGAL restent à la DGAL et conservent leurs missions. L'adjointe à la cheffe de MAG est localisée sur le site de Vaugirard.

Le projet de nouvelle organisation sera présenté au CTS SG le 9 septembre et au CTS DGAL le 17 septembre.

*** Outils de visioconférence**

Jean-Pascal Fayolle indique que l'outil Zoom doit être remplacé (car il présente des risques pour la confidentialité des échanges) et qu'un nouvel outil d'Orange (OVPA) a été déployé pendant le mois d'août. Cet outil étant limité à 50 personnes, Zoom est conservé pour les visioconférences avec plus de participants.

Par ailleurs les formations utilisent actuellement Zoom. Le nouveau marché imposera un autre outil. Un point plus précis sera présenté ultérieurement.

Jean-Pascal Fayolle conclut la réunion à 12h45.